

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC75

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Evaluation des PIAL (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons une évaluation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

En 2023, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, dans sa mission d'information relative aux modalités de gestion des AESH, constatait qu'« il n'existe pour l'instant pas de bilan exhaustif de la mise en place des PIAL ». Ce rapport montrait que les PIAL étaient plus un « outil de gestion administrative des ressources humaines » qu'un « levier de pilotage stratégique au service de la qualité de l'AESH ».

Un état des lieux complet de la prise en charge des élèves en situation de handicap et une analyse des effets de la généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés et de la mutualisation des accompagnants d'élève en situation de handicap à la fois sur les conditions de travail des personnels et de prise en charge des élèves est nécessaire.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer des crédits en AE et en CP à hauteur de 1 euro de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » vers l'action 01 d'un nouveau programme « Évaluation des PIAL ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.